DEVIA by Yloria

Conditions générales de vente professionnelles

Version 2026-11-26.4-prod-20261126-1

Prix, paiement, durée et résiliation de DEVIA Entreprise.

Éditeur et champ du contrat

Le fournisseur est YLORIA, SASU au capital de 5 000 euros, 16 rue des Hirondelles, 35220 Marpiré, France, RCS Rennes 107 578 239, TVA FR15107578239. Contact : support@yloria.fr, 09 67 32 38 62. Cette offre DEVIA est destinée aux entreprises établies en France, agissant pour leur activité professionnelle. Ces documents régissent la souscription professionnelle DEVIA et doivent être lus avec les conditions particulières conservées lors de la commande.

Offre et prix

DEVIA Entreprise comprend un espace pour une entreprise, un utilisateur, la gestion des clients et demandes, les propositions chiffrées, la marge privée, les versions, les réponses client et les exports. Prix : 39 € HT par mois, soit 46,80 € TTC avec une TVA de 20 %. La TVA et le total exigibles sont indiqués avant la confirmation du paiement. Les prestations de conseil, développement spécifique et achats de logiciels tiers ne sont pas compris.

Commande et preuve

Le souscripteur confirme son adresse, renseigne son identité de facturation et déclare pouvoir engager son entreprise. Il vérifie l'offre et les documents, puis confirme sa commande avant le paiement. Le texte accepté, son empreinte, la date, l'identité déclarée et les coordonnées de facturation sont conservés. Le dossier de souscription est téléchargeable. Le retour du navigateur ne prouve pas un encaissement ; les droits dépendent de sa confirmation sécurisée. Une simulation locale n'est pas une commande réelle.

Paiement et factures

L'abonnement réel est payé mensuellement à l'avance par le moyen proposé dans le parcours sécurisé Stripe. Les factures sont accessibles depuis Mon abonnement après confirmation. Une opération refusée, un remboursement ou un litige peuvent nécessiter un contrôle avant ouverture des droits. DEVIA ne crée pas de frais de dépassement automatiques. Les retards de factures exigibles relèvent, lorsqu'elles sont applicables, des pénalités au taux de refinancement de la BCE majoré de dix points et de l'indemnité légale de recouvrement de 40 € par facture ; aucun montant n'est ajouté automatiquement par le logiciel.

Durée et résiliation

Le contrat est mensuel, renouvelé automatiquement dans le parcours réel, sans engagement annuel. Le titulaire demande sa résiliation depuis Mon abonnement ; elle prend effet à la fin de la période payée. Il peut retirer cette demande avant l'échéance. L'accès reste ouvert pendant cette période, sous réserve d'un incident de paiement ou de sécurité. L'arrêt du renouvellement n'efface pas immédiatement les dossiers. Une période commencée reste due, sous réserve des droits impératifs et des sommes remboursables selon la loi.

Modification de l’offre

Une modification substantielle du prix ou des fonctions est présentée avant le renouvellement auquel elle s’appliquerait, avec possibilité de résilier avant celui-ci. Elle ne réécrit ni une période déjà payée ni une ancienne version de devis. Les correctifs et adaptations de sécurité peuvent intervenir sans créer une nouvelle offre. Les conditions particulières acceptées priment pour l’offre souscrite ; l’accord de traitement des données prime sur les sujets de données personnelles.

Réclamations et responsabilité

Signalez une difficulté à support@yloria.fr, sans transmettre de mot de passe. Chaque partie répond des dommages directs prouvés qui lui sont imputables, selon le droit applicable. Le logiciel ne garantit ni vente, ni bénéfice, ni pertinence parfaite d’un contenu généré. Le professionnel valide son prix, ses engagements et ses documents. Aucune clause ne retire une protection impérative ou n’exonère une faute pour laquelle la loi interdit une limitation. Aucun délai de réponse contractuel, SLA, KPI, crédit de service ou pénalité de disponibilité n’est convenu.

Droit applicable et litiges

Le droit français s’applique, sous réserve des règles impératives. Les parties recherchent une solution amiable avant de saisir la juridiction compétente selon le droit commun. Le parcours vise les professionnels ; il n’écarte pas un droit de rétractation qui leur serait légalement applicable dans une situation particulière. Aucun mandat de représentation, contrat de conseil juridique ou contrat entre le prestataire et son propre client n’est créé par DEVIA.

Empreinte du dossier de référence :
9a59a2f552ea78274b892702344e025c3236d99cb9d0e2840c9955e65d2b257e